

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	30.06.2014			DDTE
	Annule et remplace			

<b>Auteur(s):</b> Conseil d'Etat	<b>Lié à:</b>
<b>Titre:</b> Amendement portant modification du projet de la loi sur la promotion de l'agriculture (LPAgr)	ad 14.004
<p><b>Contenu:</b></p> <p><b>Article 33</b></p> <p>Le Conseil d'Etat prend toutes mesures utiles pour améliorer les méthodes de culture de la vigne et d'utilisation de ses produits par des recherches et par des essais d'ordre théorique et pratique. <u>Le fonds agricole et viticole peut être mis à contribution.</u></p>	
<p><b>Motivation (facultatif):</b></p>	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**